

Image not found or type unknown



Fiscalité Borloo ancien appliquer la déduction

Par **jobjob**, le **02/05/2013 à 13:24**

Bonjour,
La déduction sur les revenus fonciers en Borloo Ancien (2044) s'applique selon la notice aux revenus fonciers mais problème il n'y a pas de ligne revenus fonciers.
S'applique-t-elle à la ligne 215 : total des recettes ou à la ligne 211 loyers brut encaissés ?
Merci de votre aide